SYNDICAT INTERCOMMUNAL POUR LA GESTION DU MUSEE DE LOUVECIENNES/MARLY-LE-ROI
Siège : Mairie de Marly-le-Roi

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 22 JUILLET 2020

L'an deux mille vingt, le vingt-deux juillet à dix-huit heures, le Comité du Syndicat Intercommunal pour la gestion du Musée de Louveciennes/Marly-Le-Roi, dûment convoqué par le Président le seize juillet, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Louveciennes, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Pierre FACON, doyen de l'assemblée, puis de **Monsieur Lydérick WATINE**, Président du Syndicat Intercommunal, nouvellement élu et immédiatement installé.

SEANCE DU 22 JUILLET 2020

Présents

LOUVECIENNES	Bernard FACON, DELEGUE TITULAIRE Lydérick WATINE, DELEGUE TITULAIRE Max BRUNNER, DELEGUE TITULAIRE Laurence LAFONT, DELEGUEE TITULAIRE
MARLY-LE-ROI	Jean-François PERRAULT, DELEGUE TITULAIRE Béatrice CASANOVA, DELEGUEE TITULAIRE Emmanuelle RAMPAZZO, DELEGUEE TITULAIRE

Absents excusés

MARLY-LE-ROI	Clarisse ZANN, DELEGUEE TITULAIRE

Communes non représentées : NEANT

Assistaient à la séance

Monsieur Matthieu SAILLARD, Directeur Général des Syndicats Intercommunaux
Monsieur Philippe LE BEULZE, Directeur Général Adjoint des Syndicats Intercommunaux
Madame Catherine SCAGNI, Directrice des équipements extérieurs mutualisés
Madame Anne-Sophie MOREAU, Chargée des publics et de la communication du Musée du Domaine royal de Marly
Madame Agnès CHEVALIER, Responsable du pôle des assemblées des syndicats intercommunaux

Nombre de communes	:	**2**
QUORUM	:	**5**
Délégués présents	:	***7***
Pouvoir	:	***1***
Délégués comptant pour le vote	:	***7 pour le compte administratif*** ***8 pour les autres délibérations***

PROCÈS-VERBAL DE SÉANCE DU COMITÉ SYNDICAL
DU MERCREDI 22 JUILLET 2020

Monsieur FACON, doyen de l'assemblée, ouvre la séance à 18h00. Il fait part de son émotion, car il est fier d'être présent à Louveciennes et parmi les élus.

Monsieur WATINE, de la commune de Louveciennes, est désigné secrétaire de séance.

L'ordre du jour est le suivant :

- Election du Président
- Composition du Bureau et élection de ses membres : Vice-présidents et secrétaire
- Adoption de la charte de l'élu local
- Délégation de compétences du comité au Président et au Bureau
- Désignation des membres de la commission d'appel d'offres (CAO) et création de la commission des achats
- Indemnité de fonction au Président et aux Vice-présidents
- Approbations des procès-verbaux des séances des 17 décembre 2019, 20 janvier et 13 février 2020
- Compte rendu des actes administratifs du Président
- Compte de gestion 2019
- Compte administratif 2019
- Affectation du résultat comptable de l'exercice 2019
- Budget supplémentaire 2020
- Demande de subvention auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC) d'Ile de France
- Modification du tableau des effectifs
- Questions diverses

ELECTION DU PRESIDENT

Monsieur FACON après avoir fait lecture du rapport, demande si des candidats se proposent au poste de Président.

Monsieur WATINE annonce sa candidature à ce poste. Il précise qu'il est conseiller municipal depuis 2014 sur la liste de Pierre-François VIARD et s'occupe du Musée depuis le premier jour de son mandat. Il souligne que, professionnellement, il a une expérience d'une vingtaine d'années en contrôle de gestion chez Orange, les Pages jaunes et actuellement au sein de la SNCF et qu'il a donc déjà été amené à s'occuper de la gestion de programmes de performance. Comme il l'a évoqué avec le Maire de Louveciennes et son adjointe, il indique qu'assumer cette fonction au sein du Musée est la possibilité d'y consacrer de l'énergie, pas simplement en participant aux séances, mais véritablement en y apportant de la plus-value et, sur le long terme, en aidant à le dynamiser. Au sujet des orientations du Musée, il rappelle la reconstruction du Musée qui a été l'objet principal du mandat précédent, mais ajoute que l'étape suivante, qui fera l'objet de discussions entre élus, c'est évidemment de faire venir des visiteurs en plus grand nombre, de mettre en œuvre une offre de restauration qui viendra en appuie du Musée et d'approfondir le partenariat avec l'Etablissement Public de Versailles (EPV). Au niveau des communes de

Louveciennes et de Marly-le-Roi, il évoque la volonté de connaitre l'utilité et le coût de cet établissement, comment va se passer l'avenir et il fait observer que l'objectif est de limiter le coût pour les communes, grâce aux actions du comité. Il fait observer que le plan scientifique d'accueil du Musée est plus étendu, mais qu'il a souhaité dans ses propos ne faire ressortir que les points qu'il estime les plus importants.

Monsieur WATINE ayant terminé sa présentation, le Président de séance le remercie. En l'absence d'autres candidatures, il est procédé aux votes :

Madame LAFONT ajoute qu'après trois ans de présidence par un élu de Marly-le-Roi c'est désormais à un délégué de Louveciennes de présider ce comité et que la candidature de Monsieur WATINE a été approuvée par les élus Louveciennes.

<u>Président</u>
Candidature déclarée : Monsieur WATINE

Résultats :	8
Bulletins blancs et nuls :	0
Suffrages exprimés :	8
A obtenu :	8 voix

Monsieur WATINE, ayant obtenu l'unanimité des suffrages au premier tour du scrutin, est élu Président du Syndicat.

Le comité vote à l'unanimité la candidature de Monsieur WATINE au poste de Président du comité du Musée promenade.

Monsieur SAILLARD explique que les syndicats intercommunaux sur la région de Saint-Germain-en-Laye sont gérés par une structure mutualisée et que chaque syndicat participe aux « services-centraux » par un pourcentage du coût global. Il fait observer que cette mutualisation présente deux avantages : faire bénéficier chaque syndicat de structures solides avec des équipes fortes, notamment quatre comptables, un directeur financier, un juriste aux marchés travaillant pour les six établissements et également avoir un CODIR composé de cadres chargés soit des équipements culturels et sportifs, soit de l'administration avec aussi une DST. Il cite pour mémoire les six syndicats : le Musée, le Château Monte Cristo, la Piscine intercommunale de Saint-Germain-en-Laye, dont Marly-le-Roi est membre, le SIA dont Louveciennes et Marly-le-Roi sont membres, et le SIVOM gérant, entre autres, une fourrière automobile et une fourrière animale.

Monsieur SAILLARD répond qu'elle a été transférée à la communauté d'agglomération. Il cite également des vignes avec de la permaculture sur Le Pecq et Saint-Germain-en-Laye, un centre de désintoxication et enfin le SIDRU qui gère la destruction des ordures ménagères grâce à une usine de traitement de 125 000 tonnes et un centre de tri de 17 000 tonnes avec comme adhérents les membres de la Communauté d'Agglomération et la Communauté Urbaine Grand Paris Seine et Oise. Il répète que toute cette organisation justifie l'équipe qui se trouve devant les élus. Il ajoute que cette structure syndicale gère le Château et le Musée depuis 2016 et rappelle qu'est survenue à cette époque l'inondation du Musée qui finalement a été une grande chance pour celui-ci.

Le Président souhaite évoquer la présidence précédente assurée par Monsieur PERRAULT depuis avril 2017 et explique que c'est à ce moment que l'étude RMN a été évoquée et qu'elle a marqué le début du projet de réfection qui allait devenir le Musée. Il tient à souligner que Monsieur PERRAULT a été véritablement précieux pour définir la cible de cet

équipement, mener le projet immobilier complet avec les équipes de Monsieur SAILLARD, réinventer le Musée dans les collections, l'accueil, l'organisation, la remise en route en début d'année, et enfin l'inauguration. Il souhaite remercier Monsieur PERRAULT de son implication et son travail pour cet établissement.

Monsieur PERRAULT souligne qu'il a occupé ce poste avec beaucoup de plaisir et que, même si l'inondation du 15 octobre 2016 a été un vrai malheur, elle a également été une chance, car elle a permis à ce Musée de repartir sur de nouvelles bases. Il fait observer que le projet est désormais terminé, qu'il est beau et qu'il plait même si la pandémie COVID a obligé à interrompre son ouverture au public. Il espère que, dès la rentrée, le Musée pourra repartir de plus belle, avec toute l'équipe du SISGEL et celle du Musée qu'il remercie pour leur travail et leur engagement. Il ajoute qu'il fait confiance au nouveau Président et son équipe, pour travailler sur la continuité.

Le Président pense qu'il serait bon d'organiser, pour l'ensemble des élus du comité, une visite sur site afin qu'ils connaissent concrètement les lieux, mais ajoute qu'il ne sait pas lorsque cela pourra être organisé.

Monsieur SAILLARD est tout à fait d'accord. Il fait observer que, comme c'est le cas dans les autres syndicats, l'épisode COVID a obligé la tenue des séances d'élection en même temps que le vote du compte administratif ou du budget supplémentaire et combien, pour les nouveaux élus, ces chiffres peuvent paraitre un peu abscons. Il informe que, fin septembre, une visite et une présentation allégée, synthétique et claire des équilibres et des enjeux du Musée auront lieu afin d'avoir une connaissance plus partagée dans les prochains comités.

COMPOSITION DU BUREAU ET ELECTION DE SES MEMBRES : VICE-PRESIDENTS ET SECRETAIRE

Le Président présente le rapport.

Le Président demande qui est candidat pour le poste de 1er Vice-président.

Monsieur PERRAULT présente sa candidature.

En l'absence d'autres candidatures, il est procédé aux votes :

1er Vice-président :
Candidature déclarée : Monsieur PERRAULT

Résultats : 8
Bulletins blancs et nuls : 0
Suffrages exprimés : 8
A obtenu : 8 voix

Monsieur PERRAULT, ayant obtenu, l'unanimité, des suffrages au premier tour de scrutin, est élu 1er Vice-président du Syndicat.

Le Président demande qui est candidat pour le poste de 2e Vice-président.

Madame LAFONT demande s'il y avait auparavant un 2e Vice-président et souhaite savoir qui occupait ce poste.

Monsieur PERRAULT répond que c'était Madame THIEYRE.

Madame LAFONT demande quel est le rôle du 2e Vice-président.

Monsieur SAILLARD répond que, juridiquement, dans une assemblée délibérante comme ce comité, le rôle d'un Vice-président est de remplacer le Président et le 1er Vice-président en cas d'absence. Ainsi, par rapport au fonctionnement global de l'exécutif, c'est le suivant sur la liste qui remplit l'ensemble des attributions à condition de ne gérer que des affaires courantes. Il explique que le Président a le pouvoir de donner des délégations aux deux Vice-présidents en fonction de l'activité ou de l'intérêt qu'ils portent à certains sujets comme les finances, le suivi de l'activité culturelle ou la mise en œuvre de la première exposition. En effet, la délégation se donne sur certains sujets sur lesquels le Président souhaite qu'un élu s'investisse et accompagne les services et il cite l'exemple du SIVOM dont le comité s'est réuni la veille, dans lequel un des Vice-présidents qui est un technicien va suivre pour le compte du Président le très gros chantier du déplacement de la fourrière.

Le Président précise que le contenu de ces missions n'a pas encore été défini, mais que ce sont des sujets qui seront discutés plus tard.

Le Président informe qu'il souhaite qu'un Vice-président représente vraiment les intérêts de Marly-le-Roi et un autre les intérêts de Louveciennes, car, même si ce n'est pas entièrement le rôle d'un Vice-président, c'est un élément qui lui parait important. Il ajoute qu'il y a un vrai rôle également pour le poste de secrétaire avec les comptes rendus et les courriers de la présidence du Musée.

Le Président demande quel candidat se présente pour ce poste de 2e Vice-président.

Monsieur FACON se propose pour ce poste.

En l'absence d'autres candidatures, il est procédé aux votes :

<u>2ème Vice-président :</u>
Candidature déclarée : Monsieur FACON

Résultats : 8
Bulletins blancs et nuls : 0
Suffrages exprimés : 8
A obtenu : 8 voix

Monsieur FACON, ayant obtenu l'unanimité des suffrages au premier tour de scrutin, est élu 2ème Vice-président.

Le Président poursuit avec le poste de secrétaire et demande quels sont les candidats.

Madame RAMPAZZO se propose pour ce poste

En l'absence d'autres candidatures, il est procédé aux votes :

<u>Secrétaire – 1er tour du scrutin :</u>
Candidature déclarée : Madame RAMPAZZO

Résultats : 8
Bulletins blancs et nuls : 0
Suffrages exprimés : 8
A obtenu : 8 voix

Madame RAMPAZZO ayant obtenu l'unanimité des suffrages au premier tour du scrutin, est élue secrétaire.

ADOPTION DE LA CHARTE DE L'ELU LOCAL

Monsieur SAILLARD signale que, comme dans tous les conseils municipaux, la charte de l'élu local est une obligation légale et qu'elle sera distribuée à chaque élu.

Le comité adopte, à l'unanimité, la charte de l'élu local.

DELEGATION DE COMPETENCES DU COMITE AU PRESIDENT ET AU BUREAU

Le Président présente le rapport et demande que soit précisé ce qu'est le bureau.

Monsieur SAILLARD répond que le bureau est composé du Président, des deux Vice-présidents et du secrétaire.

Madame CASANOVA demande ce que veut dire le sigle CIG.

Monsieur SAILLARD répond qu'il s'agit du Centre Intercommunal de Gestion, situé à Versailles, auquel toutes les collectivités participent et qui va gérer, par exemple, les paies, les suivis de carrière, le comité technique paritaire et les services facultatifs.

Sans autres remarques le comité adopte, à l'unanimité, la délégation de compétences du comité syndical au président et au bureau.

DESIGNATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES (CAO) ET CREATION DE LA COMMISSION DES ACHATS

Monsieur SAILLARD précise que normalement cette désignation se fait plus tard, mais ajoute que la composition d'une CAO dans un syndicat dépend de la ville qui a le plus d'habitants et qu'en conséquence pour ce syndicat, elle sera composée de cinq membres titulaires et de cinq membres suppléants. Ainsi, il fait remarquer que ce comité comptant huit délégués ils seront donc tous membres d'office de cette commission et c'est la raison pour laquelle, par souci de simplicité, cette délibération a été mise à l'ordre du jour. Il mentionne que, cependant, il convient de désigner qui sera titulaire et qui sera suppléant et qu'il est tout à fait possible de décaler ce vote à la prochaine séance afin que les participants puissent en discuter. Il explique que le syndicat a ajouté une Commission des Achats, composée des membres de la CAO, qui intervient pour des marchés de 90 000 € à 300 000 €, en donnant un avis et qui, à la différence de la CAO, n'a pas besoin de quorum pour se réunir. Il complète ses propos en faisant observer que la commission des achats a été créée afin d'éviter de réunir la CAO chaque fois et de mettre en place de nombreuses procédures pour ces marchés souvent assez simples et que parallèlement il est utile, y

compris pour le Président, de se réunir rapidement afin de discuter et échanger utilement entre élus de ces projets.

Madame RAMPAZZO demande si, jusqu'à présent, la CAO s'est beaucoup réunie.

Monsieur SAILLARD répond qu'elle s'est très peu réunie, car les marchés qui ont eu lieu au Musée ont rarement dépassé le seuil de 90 000 € et sont passés directement au comité. Il cite cependant le marché de l'accueil du public avec la société Muséa pour lequel un marché va être lancé et qui, s'il est plus important, entrainera l'obligation de le passer en CAO.

Le Président confirme qu'il y a très peu de marchés au-dessus de 90 000€.

Monsieur SAILLARD signale que le Président ne peut pas faire partie de la commission des achats. IL note que les titulaires proposés sont Monsieur BRUNNER, Madame LAFONT, Madame RAMPAZZO et Monsieur PERRAULT. Les suppléants proposés sont Madame CASANOVA et Monsieur FACON.

Le Président demande aux participants de voter cette délibération.

Le Comité adopte, à l'unanimité, la désignation des membres de la commission d'appel d'offres (CAO) et création de la commission des achats.

INDEMNITE DE FONCTION AU PRESIDENT ET AUX VICE-PRESIDENTS

Monsieur SAILLARD présente le rapport.

Il précise que cette indemnité est fixée suivant un pourcentage de l'indice 1015 qui est l'indice terminal de la fonction publique. Il rappelle à nouveau que, normalement, il y a un premier comité pour élire l'exécutif et ensuite un second comité qui traite d'autres sujets comme la CAO précédemment votée et les indemnités de fonction. Cependant, avec le confinement qui a empêché ces réunions et le délai de la fin du mois de juillet à respecter, l'urgence a entrainé les services à proposer ce vote.

Le Président annonce qu'il n'est pas favorable à un changement de montant des indemnités par rapport à ce qui se faisait précédemment, considérant qu'aujourd'hui le contenu des postes de Vice-président n'est pas encore fixé et que, très souvent, les conseillers municipaux effectuent des missions sans être rémunérés. Il ajoute que c'est la position qu'il a défendue à Louveciennes et qu'il propose ici.

Madame LAFONT signale qu'avec le contexte, le budget du Musée n'est pas garanti et elle pense que c'est un peu compliqué de voter une indemnité.

Le Président est entièrement d'accord et ajoute que, actuellement, le budget reste fragile et personne ne sait comment va évoluer la situation. Il demande si les montants évoqués sont avec ou hors charges.

Monsieur SAILLARD répond que ces sommes sont brutes.

Le Président signale que dans ce cas, il faut les multiplier par deux.

Monsieur LE BEULZE signale que le taux de cotisation est plus faible.

Le Président ajoute que, pour un Vice-président, il s'agit donc d'un peu moins de 3 000€ par an et signale que comparé au budget de la culture de Louveciennes qui est au maximum de 60 000€ ce ne serait pas correct.

Madame RAMPAZZO demande ce qui explique les différences avec le Château.

Monsieur PERRAULT signale qu'il ne s'agit pas de différences, mais de décisions des communes.

Le Président émet aussi l'hypothèse que ce ne serait pas un bon signal, pour un Musée qui redémarre et qui doit faire attention, de commencer en augmentant les indemnités.

Monsieur FACON soutient la position du Président.

APPROBATIONS DES PROCES-VERBAUX DES SEANCES DES 17 DECEMBRE 2019, 20 JANVIER ET 13 FEVRIER 2020

Madame RAMPAZZO explique qu'il est intéressant de lire les anciens comptes rendus, car toute l'histoire du Musée y figure.

Le Président explique qu'il s'agit d'un enregistrement qui est mis en page intégralement ensuite.

Monsieur SAILLARD signale que ce n'est pas le secrétaire de séance qui s'en charge, mais bien les services et que ce compte rendu lui est transmis, suffisamment à l'avance par rapport à la séance suivante, afin qu'il puisse le relire confortablement.

Le Président signale que des erreurs peuvent se glisser et c'est pour cela que le secrétaire le relit.

Monsieur LEBEULZE signale, à ce propos, le changement de nom du Musée qui doit être corrigé sur les prochains comptes rendus.

Le Président signale que le nom du Musée a changé, mais celui du syndicat n'a pas changé de la même façon.

Madame MOREAU explique que le nom du Musée devait refléter l'identité des collections présentées et recentrées sur Louis XIV. Elle fait remarquer que la difficulté était de rester propre à l'histoire, d'où le choix du mot « domaine » et qu'ainsi, a été choisi le nom de « Musée du domaine royal de Marly » pour ne pas oublier que le territoire fixe est celui de Marly-le-Roi et que Louis XIV y a créé la résidence de Marly. Elle souligne qu'à l'époque la notion de domaine intégrait la machine qui était sur le territoire de Louveciennes et qu'ainsi l'unité était gardée, avec la mention Louveciennes-Marly-le-Roi qui est importante pour rappeler également l'histoire de ce comité syndical. Elle ajoute que, par rapport au nom du syndicat, il a été décidé d'enlever le nom « Musée du domaine de Marly » en prévoyant éventuellement que si, plus tard, le nom de ce Musée évolue, il était ainsi possible de s'affranchir du nom du Musée tout en gardant la territorialité de Marly-le-Roi et de Louveciennes, mais en signalant qu'il s'agit bien d'un syndicat pour la gestion du musée.

Le Président confirme que les deux noms ne sont pas liés.

Monsieur SAILLARD reprend que, lorsque le nom du Musée a été changé, il est apparu nécessaire de modifier également le nom du syndicat, anciennement syndicat du Musée promenade, et il a paru plus cohérent de lui donner un nom neutre.

Madame CASANOVA demande quel est le nom du syndicat.

Madame MOREAU rappelle qu'il s'agit du syndicat intercommunal pour la gestion du Musée de Louveciennes-Marly le roi sans mention de « domaine royal ».

Monsieur LE BEULZE explique que l'établissement a une dénomination commerciale qui est Musée du domaine royal de Louveciennes-Marly.

Sans autres remarques, les procès-verbaux des séances des 17 décembre 2019, 20 janvier et 13 février 2020 sont adoptés avec une abstention.

COMPTE RENDU DES ACTES ADMINISTRATIFS DU PRESIDENT

Monsieur SAILLARD présente les décisions prises dans le cadre des délégations du président. Il précise que les actes administratifs sont principalement liés à la réouverture. Il signale que c'est la raison pour laquelle la délégation a été donnée au Président de pouvoir acheter ou vendre un nouveau produit sans avoir l'obligation d'attendre le nouveau comité ni perdre du temps. Il ajoute que la réactivité est importante, mais reste encadrée, conformément à la réglementation, puisque le montant maximum de l'achat est de 152 € et, qu'au-delà, c'est le comité qui décide.

Il précise que Monsieur PERRAULT tenait fortement à la décision n°2020-1, à la suite de l'inondation par une canalisation d'eau potable qui se situe au-dessus du Musée. Il explique que cette canalisation est aujourd'hui dévoyée et que tout risque est écarté et il en veut pour preuve les fortes pluies de l'an dernier durant des travaux qui n'ont généré aucun dégât. Il fait cependant remarquer aux élus que la forêt située au-dessus déverse sur le Musée qui a un étage en sous-sol et qu'il est conseillé, par mesure de sécurité, de construire un mur, végétal ou non, qui casserait la chute d'eau venant de la forêt pour la détourner vers le parc. Il ajoute que cette décision a été budgétée l'année dernière, mais n'a pas pu être finalisée et qu'une mission de maitrise d'œuvre a été lancée qui va permettre de choisir le matériau, la dimension, pour sécuriser au mieux le Musée. Il rappelle qu'après l'inondation, les travaux ont été effectués en grande partie avec des subventions et qu'il serait dommage qu'une nouvelle inondation soit à déplorer.

Le Président demande confirmation que le résultat de cette mission n'est pas encore connu.

Monsieur SAILLARD le confirme.

Monsieur PERRAULT précise qu'il serait bien de pouvoir faire la construction d'un merlon ou d'un gabion avant la fin de l'année, mais signifie que le syndicat dépend de l'EPV et de l'ONF ce qui ne facilite pas l'avancement du projet.

Monsieur SAILLARD ajoute que d'autres travaux contre les inondations ont également été effectués comme la terrasse au - 1 qui a été dotée d'une excavation pour la transformer en une sorte de réservoir dotée d'une pompe. Il ajoute que la construction de ce mur est vraiment une sécurité supplémentaire et qu'il n'y a aucune inquiétude sur le sujet.

Monsieur PERRAULT explique que ce n'est pas tellement la pluviométrie qui est inquiétante, mais plutôt un éventuel problème de canalisation, car il y en a encore une, située en diagonale au niveau du parking qui a cependant été sécurisée par Suez.

Madame LAFONT demande la raison pour laquelle le prix du grand marque-page fleurs passe de 5 à 1 €.

Madame MOREAU répond qu'une erreur s'est glissée dans l'élaboration des tarifs, puisqu'il avait été indiqué un prix de vente à 5 € alors qu'il devait être à 1 €, et, avec l'ouverture, il était urgent de régulariser.

Sans remarques, le comité syndical prend acte des décisions du Président.

COMPTE DE GESTION 2019

Monsieur SAILLARD présente le rapport.

Sans remarques, le comité vote, à l'unanimité, le compte de gestion 2019.

COMPTE ADMINISTRATIF 2019

Monsieur SAILLARD présente le rapport. Il fait remarquer qu'il est difficile pour de nouveaux élus de devoir se prononcer sur un compte administratif. Il signale que l'année a été principalement consacrée aux travaux ayant pour conséquence une activité réduite pour le syndicat avec quasiment aucune recette d'activité, ce qui est logique. Il souligne que, en revanche, la section d'investissement sera forte avec tous les travaux effectués en 2019 et qu'il reste encore à solder quelques restes à réaliser pour 2020.

Concernant le fonctionnement, il explique que le montant n'est pas du disponible, mais qu'il résulte de l'excédent reporté, généré par une indemnisation à la suite des inondations, fléchée pour les travaux et donc reçue pour du fonctionnement, mais qui va aller en investissement.

Concernant le paragraphe des emprunts à long terme, dans la section investissement, il explique que cette année, il n'a pas été possible de prendre en compte les résultats de l'exercice précédent à cause des élections et donc d'anticiper en matière de budget. Il stipule que, pour équilibrer les recettes et les dépenses, une augmentation du volume de l'emprunt a été effectuée en attendant d'avoir les résultats de l'année et c'est pourquoi l'emprunt est assez élevé.

Il insiste sur le fait que le Musée a été très bien subventionné en 2019 pour environ 45 % si on y ajoute l'indemnisation touchée, soit un montant de 683 000 €.

Concernant le tableau du comparatif 2018/2019 des dépenses de fonctionnement, il fait remarquer la valeur toute relative de ces données puisqu'il n'y a pas eu d'activité. Il pense qu'à partir de l'année prochaine, après une première année d'activité et en tenant compte de la COVID, la comparaison sera plus parlante.

Pour la location mobilière, il explique que l'augmentation est due au déplacement des agents du Musée, car, pendant les travaux, il n'y avait ni d'eau ni d'électricité et beaucoup

de bruit. Il ajoute que, de plus, les règles de conservation des œuvres devaient être respectées et ont obligé à louer une réserve.

Concernant la communication, il rappelle que l'ouverture du Musée était prévue en octobre avec un budget communication conséquent qui n'a pas été réalisé en raison des problèmes engendrés par la commission de sécurité. Il annonce que la situation a été rétablie, mais que le musée a perdu plus de deux mois sur ce sujet. De plus, il ajoute qu'il a été décidé de ne pas rouvrir juste avant Noël, qui n'est pas la meilleure période, et l'ouverture a été programmée en début d'année entrainant le décalage des dépenses de communication.

Le Président précise que des engagements ont été pris à cette époque vis-à-vis de cette commission de sécurité.

Monsieur SAILLARD le confirme et annonce que les pompiers avaient suggéré de faire un ascenseur supplémentaire, soit un montant de 100 000€ à sortir en fin de chantier et que la déception était grande. Il explique que le dossier a été repris avec tous les services techniques du syndicat, dont Monsieur BAUTISTA, qu'il y a un BET sécurité et qu'une solution a été trouvée.

Monsieur LE BEULZE précise qu'un raccordement au local technique électrique a été effectué directement.

Monsieur SAILLARD ajoute que l'ascenseur a donc pu être connecté directement sur un local technique, lui-même protégé du feu, et que le sujet a été réglé. Il annonce qu'un devis a été lancé avec autorisation de Monsieur PERRAULT dont le montant de 518,24 € est une bonne nouvelle et que les pompiers vont être recontactés pour valider ce dernier point.

Le Président fait remarquer que si les services n'avaient pas bien étudié ce dossier, le Musée aurait dû faire face à une dépense supplémentaire très importante.

Monsieur SAILLARD signale une légère augmentation sur les ressources humaines au chapitre 012 puisque le redémarrage du Musée était prévu à partir de la mi-octobre et que ce chapitre 012 avait commencé à être revisité. Il fait observer que, grâce au travail, notamment de Madame MOREAU, il a été possible de décaler le partenariat avec Muséa, la société qui effectue l'accueil, mais que, toutefois, quelques heures de travail ont dû être conservées.

Dans la section recettes de fonctionnement, il rappelle que la participation des communes au coût à l'habitant est fixe depuis quelques années.

Madame LAFONT demande si la participation des communes est différente pour les deux communes.

Monsieur SAILLARD explique que la cotisation se fait à l'habitant, mais reste un référentiel, une clé d'indice, puisque chaque habitant ne paie pas le même impôt et que certains n'en paient pas. Il annonce un rapport d'environ 1/3 – 2/3.

Madame LAFONT demande si le pourcentage est pris dans les impôts locaux.

Monsieur SAILLARD répond que cela dépend des services, car certaines communes souhaitent budgétiser et d'autres souhaitent fiscaliser ; ainsi, soit la commune prend sur son budget et verse au syndicat, soit elle souhaite que cette somme soit prélevée sur les impôts, dans la colonne syndicat.

Le Président précise que Marly-le-Roi fait les deux.

Monsieur SAILLARD le confirme et signale que Louveciennes fiscalise. Il explique que chaque année, le syndicat envoie une demande aux communes pour connaitre leur choix et qu'à défaut de réponse, la fiscalisation s'applique.

Madame LAFONT souhaite connaitre la différence de montant entre Louveciennes et Marly-le-Roi.

Monsieur PERRAULT répond que l'écart est de 140 000€.

Le Président demande quelle est la contribution de Marly-le-Roi.

Monsieur PERRAULT répond que le montant est d'environ 100 000 € pour Louveciennes et 245 000 € pour Marly-le-Roi.

Monsieur SAILLARD poursuit avec les dépenses d'investissement – immobilisations corporelles et fait remarquer que le matériel de bureau était très ancien avec une ergonomie de travail hors normes. Il stipule qu'une partie des indemnités perçues de l'entreprise qui avait provoqué l'inondation a été utilisée pour le renouveler. Il annonce d'autre part que le montant de la dépense pour le buste de Louis XIV est de 2 000€.

Dans les recettes d'investissement, il précise que la subvention de Suez était de 15 000 €, mais que seulement 10 000 € ont été versés en 2019 et que le reste sera réglé en 2020. Il ajoute qu'à partir de 2021, le Musée commencera vraiment à toucher le FCTVA et à rembourser l'emprunt à court terme.

Madame LAFONT demande si les subventions seront bien utilisées pour rembourser cet emprunt.

Monsieur SAILLARD le confirme et signale que cela a commencé cette année soit les subventions et le FCTVA.

Madame LAFONT demande confirmation que d'autres subventions sont attendues.

Madame MOREAU répond que la majorité sera touchée en 2020, car il était nécessaire de prouver la réalisation des travaux et que le projet avait été mené à son terme, avec des factures.

Sans autres questions, **Monsieur PERRAULT** quitte la salle pour le vote.

Le comité vote, à l'unanimité, le compte administratif 2019.

Monsieur PERRAULT revient dans la salle.

AFFECTATION DU RESULTAT COMPTABLE DE L'EXERCICE 2019

Monsieur SAILLARD présente le rapport.

Le Président précise que c'est cette affectation qui ne pouvait pas avoir lieu lors du dernier comité.

Monsieur SAILLARD le confirme.

Sans remarques, le comité syndical vote, à l'unanimité, l'affectation du résultat comptable de l'exercice 2019.

BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2020

Monsieur SAILLARD présente le budget supplémentaire 2020.

Il signale qu'habituellement les budgets sont plutôt votés entre début février et fin mars, ce qui permet de faire une reprise anticipée des résultats et donc d'avoir une meilleure sincérité des écritures, mais que, cette année, ce n'était pas possible, car les trésoreries étaient débordées et n'étaient pas capables de certifier la reprise anticipée. Il rappelle que les budgets devant être équilibrés, le syndicat aurait été obligé d'augmenter les participations des communes ce qui n'était pas la volonté du Président et du Vice-président à l'époque. Il explique que, mécaniquement, le budget supplémentaire va ramener l'ensemble des lignes à ce qu'elles auraient dû être au budget primitif. Il ajoute que ces lignes ont été modifiées en imaginant l'impact de la COVID sur le Musée, mais la chance du Musée est d'avoir voté, en budget primitif 2020, des recettes très prudentes pour une première année d'exercice. Il annonce que les recettes étaient fixées à 70 000 € en billetterie et à 30 000 € en boutique. Il signale qu'il va être proposé aux élus une baisse des recettes, mais que son impact sur l'équilibre budgétaire est quasi inexistant et que, de plus, les résultats sont très positifs, malgré les deux mois et demi de fermeture et une réouverture soumise à des mesures sanitaires.

Il passe la parole à Madame Moreau pour évoquer ces chiffres.

Madame MOREAU annonce que les recettes de la billetterie se montent aujourd'hui à 30 641 €, celles de la boutique a un peu plus de 7 700€, ces dernières étant un peu en dessous des prévisions. Elle mentionne que les pertes sur les groupes peuvent être évaluées, car dès lors où le Musée a fermé, il y avait déjà trente-deux groupes qui avaient réservé ce qui représente un peu plus de 6 000€ de perte, mais, les pertes sont en fait plus importantes, car on peut imaginer que d'autres groupes auraient pu se rajouter. Elle fait observer qu'avec un tel montant de recettes pour la billetterie au 22 juillet, et si la prévision de 60 000€ est conservée, il semblerait que le Musée peut tenir le cap même si l'avenir est inconnu de tous. Elle signale que le redémarrage pour les groupes est faible, mais que le Musée a décidé de participer à différentes opérations de l'été comme « quartier d'été » lancé par le Conseil départemental qui est une opération à destination de la jeunesse des quartiers populaires des Yvelines. Le Conseil départemental a demandé aux établissements culturels de proposer des activités qu'il prend totalement en charge. Elle fait remarquer que l'intérêt pour le Musée est une source de fréquentation et de ressources, mais que cela fait également travailler les prestataires du Musée qui est aussi un employeur. A ce titre, elle annonce qu'en juillet, sept groupes vont être accueillis, mais sans visibilité sur le mois d'aout. Elle poursuit avec les événements de l'été et signale que

la Direction Régionale des Affaires Culturelles, en lien avec la Préfecture des Yvelines, a décidé de lancer l'opération « été culturel en Île-de-France » dont l'objectif est de continuer à proposer une programmation culturelle. Le Musée a fait valoir qu'il est petit et que certes des événements avaient été prévus, mais que la fréquentation doit couvrir les coûts. Elle ajoute que la DRAC couvre tous les coûts de cette programmation culturelle et même un peu plus. Elle informe les élus que le samedi précédent s'est déroulé une visite guidée qui n'a pas eu une fréquentation extraordinaire, mais fait remarquer que pour le Musée, d'un point de vue gestionnaire, c'est une opération blanche, même légèrement positive. Elle attire l'attention sur le fait que le Musée a fait travailler un guide-conférencier, ce qui est important, car c'est une profession qui a été très impactée durant ces derniers mois et que les visiteurs ont pu passer un bon moment ce qui est l'une des missions du Musée.

Madame LAFONT demande si l'Office de tourisme participait à l'organisation de ces visites.

Madame MOREAU répond par la négative, car cette visite était proposée par le Musée, mais que l'Office du tourisme propose ses propres visites et qu'il est aussi prescripteur puisqu'il communique sur les projets du Musée.

Monsieur SAILLARD précise que 70 000 € avaient été prévus, mais que ce montant a été réduit pour la préparation de ce budget qui a été préparé fin juin et évalué pour un montant de 60 000 €. Il fait remarquer que le montant de 30 000 € est déjà atteint et sachant qu'il y a un disponible de 100 000€, le Musée, si plus aucune visite n'était comptabilisée, terminerait l'année avec un résultat positif de 70 000€ et qu'il n'y a donc aucune inquiétude financière à avoir. Il ajoute que l'objectif du Musée est toutefois d'aller chercher d'autres recettes pour atteindre les 60 000€, voire de les dépasser. Il ajoute qu'au vu des aléas de cette année et éventuellement d'autres aléas en fin d'année, sur l'aspect financier est semble atteint.

Il poursuit le rapport et précise dans le chapitre 011-charges à caractère général (section de fonctionnement) que les week-ends, même si cela est moins vrai en ce moment, il y a un budget prévu en cas de réouverture du parc pour avoir des agents de l'EPV, car ce dernier ne veut pas que ce soit ceux du Musée.

Pour le chapitre 012-charges du personnel, il précise qu'il est utile d'avoir des crédits « médecine du travail », car certains agents peuvent y avoir recours et que ces crédits n'avaient pas été inscrits en début d'année.

Monsieur LE BEULZE ajoute, concernant le chapitre 022-dépenses imprévues, qu'il s'agit de la cible de résultat de clôture soit la marge du Musée.

Le Président demande pourquoi le virement à la section d'investissement a changé ?

Monsieur SAILLARD répond que le Musée n'en avait pas prévu et qu'elle est donc indiquée à zéro au budget primitif. Il explique qu'il n'était pas envisagé de gonfler les crédits avec un virement non obligatoire avant la fin de l'année, car il est préférable d'attendre la reprise des résultats qui sont faits pour cela.

Le Président signale qu'il comprend tout à fait.

Monsieur SAILLARD poursuit avec le chapitre 16 et annonce que le remboursement de l'emprunt à court terme correspond aux subventions.

Madame CASANOVA demande s'il y a bien un virement de la section de fonctionnement à la section d'investissement.

Monsieur SAILLARD le confirme et résume ainsi les travaux : subventions de 600 000 €, emprunt à long terme de 300 000€ et une part d'indemnisation de la SEOP lors de l'inondation. Il ajoute que ces sommes ont servi à financer les travaux, qu'une part a été touchée en fonctionnement, mais que celle-ci a été virée ensuite en investissement pour limiter les emprunts.

Madame LAFONT demande la confirmation que ce montant ne part pas directement en investissement.

Monsieur SAILLARD le confirme et ajoute que parmi les subventions, il y a également des subventions de fonctionnement.

Madame MOREAU signale que lorsque la DRAC verse une subvention au Musée, elle ne fait pas la distinction entre investissement ou fonctionnement.

Monsieur PERRAULT demande où se situe la subvention du Ministère.

Madame MOREAU répond qu'elle se trouve en investissement, mais ajoute que, dans celle du Conseil départemental, certains éléments sont en fonctionnement comme la communication.

Monsieur SAILLARD précise que parfois la subvention est versée en fonctionnement et le syndicat refait le virement ensuite.

Une élue demande, sur le reste à réaliser du chapitre 23, à quoi correspondent les 207 000 €.

Monsieur SAILLARD répond que les travaux ont été terminés fin novembre à la suite du passage des pompiers, que ce sont des travaux qui étaient prévus, mais que le syndicat n'a pas pu réaliser par manque de temps, qui sont désormais effectués et que les factures vont arriver en 2020. Il répète que ce ne sont pas des travaux supplémentaires, mais bien des projets inscrits non réalisés en 2019 et qui sont des restes à réaliser de l'opération initiale. Il ajoute que tout est terminé, le DGD est fait et l'ensemble des opérations a été soldé.

Monsieur LE BEULZE précise qu'il reste l'enseigne à poser.

Monsieur PERRAULT demande quand celle-ci sera en place.

Madame MOREAU répond que cela se fera cet automne.

Monsieur SAILLARD informe que, pour être exhaustif, l'enveloppe a été tenue, car c'était important pour les élus et que la participation des communes reste sur le projet prévu. Il explique que c'est toutefois compliqué, notamment pour le salon de thé ou l'enseigne, car le syndicat est propriétaire du terrain, mais pas des accès ni de ce qui l'entoure. Il signale que le seul accès possible impose un accord avec l'EPV ou l'ONF et les

Bâtiments de France et que, comme cela a été le cas avec la rampe au début des travaux, ces sujets sont inextricables. Il fait remarquer que cela fait environ huit mois que le projet de l'enseigne est à l'étude, mais qu'il est nécessaire d'avoir l'avis de l'architecte des Bâtiments de France et que de nombreux échanges ont eu lieu. Il annonce que la présentation du salon de thé sera faite aux élus.

Madame MOREAU ajoute que la position du logo avait été choisie pour la visibilité de la route.

Monsieur PERRAULT précise que cela a été refusé et qu'il faut tout revoir. De plus, il est impossible d'avoir un logo en pochoir.

Madame LAFONT signale que le bâtiment est visible, mais finalement sans aucune marque.

Monsieur LEBEULZE répond que cela va arriver.

Monsieur SAILLARD précise qu'un calicot a été posé et que le refus a été signifié à J-3 alors que le Musée avait communiqué son dossier bien avant. Il mentionne qu'à la suite du refus, les architectes ont proposé une autre option qui ne convenait pas.

Madame LAFONT signale qu'auparavant il y avait une inscription

Monsieur SAILLARD confirme qu'il était inscrit en haut « Musée Promenade » et précise que ce n'était pas effectué au pochoir, mais il ajoute que, même si c'était fait ainsi avant, les services de l'Etat n'autorisent pas le Musée à le refaire.

Monsieur LE BEULZE précise qu'il s'agit d'un bail emphytéotique administratif (BEA) avec un terme en 2036 et que le Musée n'est pas propriétaire.

Monsieur SAILLARD ajoute que les BEA sont des contrats qui viennent de l'agriculture et qui peuvent aller jusqu'à 100 ans avec la caractéristique d'un transfert de droit réel ce qui signifie que pendant la période de location, le locataire a des droits, comme hypothéquer, faire des travaux et le locataire récupère tous les fruits de ce qui a été fait. Il informe les élus que le loyer de 800 € n'est plus réclamé depuis dix ans, mais ajoute qu'une régularisation est en cours afin d'éviter ultérieurement des problèmes avec les services de l'Etat qui, pour le moment, n'ont plus connaissance de ce BEA.

Monsieur LE BEULZE précise que la seule clause de résiliation du BEA est le non-versement du loyer ce qui explique pour le Musée s'attache à régler ce problème.

Monsieur SAILLARD insiste sur le fait que le Musée s'est bien manifesté à ce sujet afin de prouver qu'il est toujours locataire.

Monsieur FACON demande si ce sont les Bâtiments de France qui sont propriétaire du terrain.

Monsieur SAILLARD répond par la négative et pense que le propriétaire est l'ONF.

Madame MOREAU le confirme.

Une élue demande si, dans ce cas, il conviendra de régulariser les dix ans de loyers impayés.

Monsieur SAILLARD ne pense pas, car il y a prescription au bout de quatre ans, et fait remarquer qu'un loyer de 800 € pendant dix ans ne fait qu'un total de 8 000 €, qui, même si ce n'est pas négligeable, ne représente pas une très grosse somme. Il ajoute que toutes les actions faites par le syndicat à propos du Musée sont compliquées et engendrent des coûts. A titre d'exemple, il rappelle l'historique du parking situé devant le Musée avant que l'EPV ne le construise ; il avait été proposé au Musée de placer le parking le long du mur qui part vers Versailles. Il explique que deux propositions avaient été émises. La première était de refaire tout le mur, pierre par pierre, ainsi qu'un traitement phytosanitaire et avec une prise en charge totale par le syndicat des travaux qui s'élevaient à environ 1 million d'euros. La seconde proposition engendrait un montant des travaux de 300 000€ de travaux, mais avec 700 000 € de frais d'architecte des Bâtiments de France. Il fait observer que chaque syndicat a sa propre particularité, et qu'au Musée, pour des travaux qui ne sont pas complexes en eux-mêmes, la difficulté vient principalement des questions extérieures.

Le Président signale que pour le salon de thé, ce type de situation risque de se reproduire.

Monsieur SAILLARD explique à ce sujet que la première proposition, qui est la plus intéressante, serait d'un montant très élevé et prendrait beaucoup de temps. Elle consisterait à construire un bâtiment dans le jardin du Musée cependant, l'assainissement n'existant pas, il faudrait le réaliser en passant sous le mur en pierre et se raccorder devant la grille. Il signale que se rajoute le problème de l'eau qui doit descendre, mais qu'il faudrait également faire remonter et transporter. Il signale que la deuxième proposition, qui parait complexe, serait de casser des éléments dans le musée pour y faire traverser une canalisation. Il mentionne qu'il existerait une autre solution avec un assainissement naturel, mais il pense que l'EPV et le parc de Marly-le-Roi ne seront sans doute pas d'accord, car ils n'auront pas forcément confiance dans ce système d'assainissement et qu'en plus, des engins devraient pouvoir venir nettoyer. Il annonce que toutes les propositions sont en cours d'étude, car ce projet a été lancé et que le Musée est prêt à avancer, mais que ce sont de gros dossiers.

Monsieur PERRAULT demande que le Musée avance le plus rapidement possible.

Monsieur SAILLARD est d'accord, mais répète que l'environnement du Musée rend la gestion des dossiers très complexe.

Madame LAFONT signale qu'au parc de Sceaux il y a une cabane autonome, sans assainissement où sont vendus des pizzas ou des paninis et qui est ouverte en permanence tout l'été.

Monsieur SAILLARD signale qu'un food truck ne peut pas rentrer et qu'il faut donc un bâtiment autonome. Il précise qu'il n'y a qu'une seule canalisation à l'extérieur ce qui suppose que le prestataire n'a besoin que d'un tuyau d'eau. Il explique que, comme cela existe à Meudon, c'est la première possibilité qui a été étudiée, juste avant la COVID, avec la rédaction d'un petit cahier des charges sur les besoins et les souhaits du Musée. Il annonce qu'il l'a proposé au Président qui a validé, mais ajoute que ce projet n'est pas possible cette année, mais plutôt l'année prochaine, d'autant que le Musée ne sait pas s'il pourra rouvrir.

Madame LAFONT signale que cela pourrait être une piste temporaire.

Monsieur SAILLARD est tout à fait d'accord et ajoute que c'est bien envisagé.

Le Président le pense également et ajoute qu'il faut vraiment agir pour amorcer ce projet.

Sans autres observations, **Le Président** soumet la délibération au vote

Le comité syndical vote, à l'unanimité, le budget supplémentaire 2020.

DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE LA DIRECTION REGIONALE DES AFFAIRES CULTURELLES (DRAC) D'ILE DE FRANCE

Monsieur SAILLARD présente le rapport.

Il explique que certains organismes obligent à avoir une délibération pour obtenir une subvention afin que la délibération double la décision déléguée au Président.

Madame MOREAU rappelle qu'il s'agit de l'opération « Eté culturel » dont elle a parlé précédemment, mais comme la DRAC aide également le Musée sur des projets, le syndicat propose qu'il y ait dans cette demande, à la fois « l'été culturel », mais également toute activité ou tout projet qui peuvent être éligibles à une subvention. Elle précise que le montant est large, mais qu'il est affiné ensuite par le Musée.

Le comité vote, à l'unanimité, la demande de subvention à la direction régionale des affaires culturelles d'Île-de-France (DRAC).

MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Monsieur SAILLARD présente le rapport et ajoute que c'est une adaptation du tableau des effectifs.

Madame MOREAU rappelle que l'accueil du Musée, qui comprenait à la fois un poste de billetterie-boutique et d'accueil, a été externalisé avec un partenariat avec la société Muséa. Elle explique que, pour des raisons économiques, il était plus simple de réintégrer le poste de billetterie-boutique dans les finances du Musée et d'un point de vue organisationnel, c'est également plus facile pour le Musée ; ainsi il a été décidé d'embaucher un salarié de Muséa compétent sur ce poste, qui a intégré l'équipe de façon permanente.

Monsieur SAILLARD ajoute que l'idée était de ne pas être dogmatique, c'est-à-dire tout externaliser ou tout internaliser, mais plutôt d'envisager l'externalisation comme une solution souple en comparaison à l'internalisation habituellement pratiquée au Musée avec ses difficultés de recrutement, de départs anticipés, d'agents formés. Il fait remarquer que la solution Muséa n'était pas beaucoup plus chère et permettait de gagner en temps. Il explique qu'à l'inverse, tout externaliser signifie un manque de souplesse pour certains créneaux horaires obligeant par exemple à faire se déplacer un agent Muséa pour trois heures afin de faire un doublon pour la pause déjeuner d'un agent. Il annonce que le

syndicat a donc choisi de mixer les deux solutions et d'avoir un agent permanent, qui s'adapte et qui sera complété par des gens, et donc plus de flexibilité.

Une élue demande confirmation que Muséa travaille bien également avec Monte Cristo.

Monsieur SAILLARD le confirme et informe que les retours du Château et du Musée sont très positifs.

Madame MOREAU explique que certains agents sont affectés sur site puisque l'objectif est d'avoir une équipe formée de trois permanentes qui tournent sur la semaine avec chacune ses jours de présence leur permettant d'avoir un volume horaire plus ou moins égal. Elle ajoute que l'intérêt est que les agents sont formés à l'ouverture et à la fermeture du Musée et surtout à l'histoire des œuvres et du Musée, car l'un des points forts que le Musée souhaitait mettre en avant était que les agents d'accueil et de surveillance racontent l'histoire du Musée.

Monsieur SAILLARD signale que ces personnels sont souvent des étudiants qui ne sont pas les mêmes que ceux qui vont travailler au château de Monte Cristo, mais que la société est la même.

Madame MOREAU explique qu'un agent est également à Monte Cristo.

Le Président demande si la portée de cette délibération est purement administrative puisqu'il s'agit d'une régularisation.

Monsieur SAILLARD le confirme et ajoute que le montant versé à Muséa est donc moins important, mais inversement plus élevé en interne. Il confirme qu'il n'y a pas eu création d'un poste, mais juste une adaptation.

Une élue demande si ce poste est à rajouter au tableau des emplois.

Monsieur SAILLARD répond par la négative et explique que le chargé de caisse est inscrit.

Une élue reprend sa question concernant les trois personnes de Muséa que Monsieur SAILLARD évoquait.

Monsieur SAILLARD répond que les agents de Muséa ne sont pas dans le tableau des effectifs, car il s'agit d'une prestation de service qui est réglée par contrat.

Une élue se fait préciser que, pour faire fonctionner ce musée, en plus des agents indiqués dans le tableau, il en faudrait deux de plus qui viennent de Muséa.

Madame MOREAU le confirme et ajoute que cela pourrait être plus selon la période.

Monsieur SAILLARD signale que lors de la présentation aux élus, la fonction RH sera encore complexifiée, car la mutualisation commence à être mise en place. Il cite par exemple la secrétaire du Musée qui travaille également pour le secrétariat au Château, ce qui a évité à ce dernier d'embaucher un agent pour ce poste et signale que le château participe à due-concurrence au paiement ; ainsi, il y aura donc aux budgets, des recettes alliées aux dépenses.

Le Président précise que le syndicat, pour le moment, y voyait un côté positif financièrement.

Monsieur SAILLARD répond par l'affirmative et ajoute que, professionnellement, les agents le vivent de manière positive, même si un démarrage n'est jamais simple avec les questions que se posent le personnel. Il fait remarquer que toute la mise en place qui devait avoir lieu cette année a été stoppée avec la COVID et que, même si les agents continuent à travailler ensemble, c'est sans la dynamique du fait du confinement pour des agents qui se sont retrouvés seuls chez eux. Il annonce qu'un travail est donc encore à poursuivre sur ce sujet, mais que la volonté est en tout cas partagée.

Le comité syndical adopte, à l'unanimité, la modification du tableau des effectifs.

QUESTIONS DIVERSES

Un élu demande s'il y a un plan d'action pour augmenter la fréquentation du Musée.

Madame MOREAU explique qu'au niveau de la communication, l'agence de relations presse Alambret a été reconduite dans sa mission pour une année supplémentaire. Elle informe que l'objectif est de reporter les annulations de tournages, mais sans avoir de visibilité sur la totalité. Elle annonce qu'une campagne d'affichage dans le métro a été décidée avant l'automne, la première quinzaine de septembre.

Un élu demande si le visuel est déjà terminé.

Madame MOREAU répond par l'affirmative, et qu'il a été finalisé le matin même.

Un élu demande si ce visuel peut être communiqué aux élus.

Madame MOREAU répond qu'elle ne l'a pas avec elle ce soir, mais qu'elle leur enverra. Elle signale que Monsieur PERRAULT l'a validé et le bon à tirer a été signé.

Monsieur FACON signale que cette campagne est particulièrement intéressante, surtout dans le métro parisien, car les gens ne viennent pas uniquement pour aller au Musée qui est une pépite, mais qu'ils peuvent ensuite visiter Marly-le-Roi ou Louveciennes qui sont donc concernées. C'est la raison pour laquelle il souhaite que la diffusion de ce visuel se fasse le plus rapidement possible, car, en tant que Louveciennois, cet aspect l'intéresse particulièrement tout comme ses collègues et il pense que les représentants de Marly-le-Roi le sont tout autant. Il ajoute qu'il ne pense pas que ce public viendra en voiture, mais viendra surtout en train et qu'il peut donc y avoir ensuite des retombées pour les communes.

Madame LAFONT signale qu'elle a reçu un mail du pôle communication de la SNCF qui a lancé pour l'été l'opération « c'est pas loin en train » et lit le mail aux élus : « cet été transilien SNCF lance une campagne touristique qui propose aux franciliens de découvrir l'Île-de-France au travers de parcours touristiques et visites guidées accessibles en train. Au travers de partenariat avec Enlarge Your Paris et grâce à l'application Hapy, il est possible de profiter de parcours touristiques atypiques, de visites guidées, mais également de découvrir les histoires et anecdotes du patrimoine de la région. Ainsi un grand nombre de sites touristiques et de randonnées sur la ligne L sud seront valorisés le domaine de Saint Cloud, le haras de Jardy, l'aqueduc de Louveciennes, le naturoscope de l'ile de Puteaux, la forêt domaniale de Marly, le château de Versailles, le Mont valérien, le parc acrobranche de Chaville.

Madame MOREAU répond qu'elle connait ce dispositif par « en nature Paris » et par Hapy dans laquelle le Musée est présent. Elle ajoute qu'aujourd'hui ils ne savent pas qui

contacter pour réactualiser les informations dans Hapy et qu'elle est preneuse de l'information de Monsieur FACON car la collègue de l'Office du tourisme et elle-même sont à la recherche du bon contact.

Le Président précise que travaillant dans les fonctions centrales de la SNCF, il va également faire des recherches à ce sujet.

Monsieur FACON signalant qu'il est nouveau dans la vie locale, ajoute qu'un fantastique réseau existe et il pense que les collègues de Marly-le-Roi diront la même chose. Il signale qu'il y a vingt-neuf conseillers municipaux à Louveciennes qui sont en contact avec une multitude de personnes et il suggère qu'ils soient vecteurs pour décupler une action de communication, mais il ajoute que pour cela ils doivent être au courant et que les efforts soient concertés pour aller dans la même direction. Il fait remarquer que, par ailleurs, les élus ont des compétences étant tous pour la plupart en activité ou jeunes retraités ayant eu des postes très intéressants. Il suggère que le syndicat s'appuie sur eux, car il trouve le taux de fréquentation insuffisant compte tenu de la qualité du Musée, des collections, du lieu qui représentent un potentiel énorme et ajoute que ses propos ne sont pas négatifs.

Le Président tient à souligner que la question était sur les plans d'action. Il précise que dans ceux-ci il y a de la communication, mais également d'autres sujets comme ouvrir la billetterie via des guichets extérieurs comme la FNAC.

Madame MOREAU explique que cela était déjà fait et que la vente en ligne va être mise en route à partir du 1er septembre sur le site.

Le Président ajoute qu'il évoque France billets, qui permettra de trouver une grosse audience.

Madame MOREAU signale que c'était déjà le cas avant.

Monsieur PERRAULT fait observer que les ventes dans les comités d'entreprise seraient également une bonne chose.

Madame MOREAU précise toutefois que les CE demandent l'achat d'un certain nombre de fichiers, de contacts ou d'insertions dans les magazines.

Madame LAFONT demande si le principe d'une Box touristique n'avait pas été voté.

Madame MOREAU signale que cela va être également lancé cet automne.

Monsieur FACON précise que le meilleur vecteur, comme le Musée l'a déjà trouvé, est l'affichage dans le métro, car il y a de nombreux Parisiens qui se demandent ce qu'ils vont faire les week-ends et qu'il est très facile de venir au Musée, mais encore faut-il qu'ils sachent qu'il y a quelque chose à voir.

Madame MOREAU tient à nuancer ces propos et signale que c'est très facile de venir en train, mais que le week-end il n'y a pas de navettes et que ce n'est pas évident de se rendre au Musée lorsque les visiteurs descendent à Louveciennes en famille, ajoutant, de plus, que la signalétique manque, sujet qui fait partie des projets menés avec les services des villes. Concernant ce dernier point, elle fait remarquer qu'il y a donc une réalité à amener le visiteur au Musée, dans un sens ou dans l'autre, et que le lieu attire un public plutôt sénior et qu'il nécessite de bien marcher, car il faut traverser le parc.

Monsieur FACON est ravi de la remarque de Madame MOREAU, car Louveciennes est très intéressée par ces aspects

Madame MOREAU répète qu'elle est en contact avec les services depuis l'année dernière sur la signalétique, mais qu'il y a des contraintes de budget et de charte graphique. Elle

signale qu'à Marly-le-Roi, il existe un gros projet qui va déterminer la signalétique et qu'il faut donc attendre pour la reconfiguration de la zone de la gare. Elle ajoute que le département est également en train de refaire une partie de sa signalétique et qu'ils sont en contact avec l'INSI.

Une élue signale que le plus simple pour aller au Musée est de s'arrêter à Versailles et de prendre ensuite la ligne 1.

Madame MOREAU signale que c'est le même souci pour la ligne 1, que c'est mieux le week-end, mais que ce n'est pas encore idéal.

Une élue ajoute que les personnes apercevant Versailles et le monde qui attend peuvent choisir d'aller au Musée à la place.

Un élu pense qu'il faut au contraire développer la ligne L et ne surtout pas favoriser le château de Versailles. Il fait remarquer que ce qu'il aimerait c'est que spontanément, le public prenne la ligne L et s'arrête soit à Marly-le-Roi, soit à Louveciennes, car c'est cela l'objectif, et puissent trouver un système de navette pour les amener au Château.

Monsieur PERRAULT confirme que la distance est longue depuis Marly-le-Roi.

Madame MOREAU fait observer que le plus charmant est d'arriver par Marly-le-Roi en traversant la grande rue et le parc, mais que, toutefois, le Musée est de l'autre côté du parc. Elle précise qu'une difficulté existe à Louveciennes dont le cœur de ville est charmant, mais qu'ensuite reste à monter une rue dangereuse ; ce sujet est d'ailleurs régulièrement discuté avec l'office du tourisme.

Une élue signale qu'il faut passer par le parc de la Pelouse et faire un trajet promenade par la rue du Maréchal Joffre.

Madame MOREAU répond que lorsque l'on est parisien le dimanche, aucun point info n'existe pour donner un plan. Elle informe que sur l'ancien site internet il existait un petit « pas à pas » pour flécher, dans Louveciennes et Marly-le-Roi, l'itinéraire le plus agréable et facile, mais que ce n'est pas si évident lorsque l'on se retrouve in situ. Elle ajoute qu'indiquer un itinéraire bucolique serait très intéressant.

Un élu demande quel est le moyen de locomotion le plus fréquent pour venir au Musée.

Madame MOREAU répond que c'est la voiture.

Monsieur FACON signale que les finances du Musée sont essentiellement les contributions des deux villes en conséquence, il pense qu'amener le public sur le musée est une nécessité, mais, à l'inverse, faire bénéficier les deux communes en matière de développement commercial du public apporté par le Musée lui semble très important. Il ajoute que c'est l'axe qu'il faut privilégier, car Louveciennes et Marly-le-Roi contribuent de façon large au Musée. Il ajoute que c'est la raison pour laquelle le plan d'action l'intéresse particulièrement.

Madame MOREAU répond qu'il y a un plan d'action dans le projet scientifique et culturel et pense qu'il sera présenté à la rentrée aux élus.

Un élu signale que c'est la première séance et que sa question est celle d'un novice.

Madame MOREAU reprend les propos de Monsieur SAILLARD concernant la difficulté et la lenteur pour réaliser certains projets.

Monsieur PERRAULT suggère d'implanter un panneau sur l'autoroute A13.

Madame MOREAU répond que pour cela il faut arriver à 20 000 visiteurs par an qui est le seuil réglementaire.

Monsieur LE BEULZE annonce qu'il va discuter avec le Président d'une proposition de l'université de Versailles-Saint-Quentin-en-Yvelines qui serait intéressée par la création d'un partenariat avec le Musée pour faire travailler les étudiants, en deux groupes, sur la question des plans de communication.

Madame MOREAU ajoute qu'aujourd'hui, le plan d'action s'appuie sur le guide stratégique de la RMN.

Le Président signale qu'une séance de travail se fera sans doute sur ce sujet, car il est utile de clarifier certains axes de travail.

Madame LAFONT demande si le nombre de visiteurs est en nette croissance, les participations des communes seront revues à la baisse.

Le Président signale que cela n'est pas écrit, mais que cela dépend sans doute de la volonté des deux maires.

Madame MOREAU fait remarquer que les villes font le choix politique de choisir une contribution moindre ou, au contraire, de décider de se lancer dans des projets qui peuvent être différents comme le salon de thé. Elle signale qu'il est possible que les recettes générées par le musée puissent couvrir plus largement le coût de ce salon de thé sans que la contribution des villes augmente.

Le Président signale que le Musée vient de s'endetter à court terme, il s'agit tout d'abord de rembourser les dettes.

Monsieur PERRAULT signale que la baisse des subventions n'est pas d'actualité.

Madame LAFONT répond qu'elle ne parlait pas de diminution dans l'immédiat, mais ajoute que la présence des élus des communes dans ce syndicat se justifie à ce sujet.

Un élu signale que si les 20 000 visiteurs sont atteints, c'est pour que certains d'entre eux, après avoir visité le Musée et le parc, viennent soit à Marly-le-Roi, soit à Louveciennes pour aller par exemple au restaurant et que c'est cela les retombées. Il ajoute que ces lieux se situent seulement à quelques kilomètres de Paris, mais que c'est pourtant la campagne et il pense qu'inciter les Parisiens à venir est une bonne chose.

Madame MOREAU signale que cet été, le Musée participe à l'opération « Week-end Zen en vallée de Seine » et s'est associé à l'hôtel du Parc à Marly-le-Roi qui vend des packages chambre d'hôtel et repas qui comprennent l'entrée au Musée. Elle fait remarquer que c'est de la notoriété et de l'image pour le musée, car il bénéficie de la communication de la CCI et que, même si cela ne va pas apporter une grosse fréquentation, c'est un début, le but étant également de faire participer les acteurs économiques du territoire. Elle explique que le lien s'est fait avec Marly-le-Roi grâce au bouche-à-oreille, mais que ce type de partenariat peut également être envisagé avec Louveciennes. Elle ajoute qu'à l'accueil du Musée un document rassemblant l'ensemble des curiosités touristiques des environs est disponible, car le visiteur n'a pas forcément toujours préparé sa journée complète et propose différentes thématiques avec le château Monte Cristo par exemple ou le Musée Dandinet à Versailles et rassemble, à la fin, un certain nombre de restaurants de Marly-le-Roi et Louveciennes.

Un élu demande ce que représentent les thématiques comme le bleu ou l'or.

Madame MOREAU répond que le bleu représente les différentes formes des bassins qui sont agencés et que l'or fait référence à la dimension royale.
Le Président explique que c'est un plan vu de haut du parc de Marly-le-Roi.

Monsieur PERRAULT tient à préciser que l'agence Alembret a fourni un énorme travail de communication et informe que plus d'une cinquantaine d'articles sont parus dans la presse nationale de renom comme le Figaro et le Parisien et également dans la presse spécialisée comme Connaissance des arts.

Madame MOREAU ajoute la diffusion d'un reportage télévision au moment de l'ouverture du Musée et que d'autres émissions sont prévues prochainement sur des chaines nationales et locales.

Un élu répète que ce Musée est vraiment une pépite.

Madame MOREAU est d'accord, mais ajoute que c'est une pépite qui souffre de son accessibilité et qu'avec les beaux jours, il est simple de s'en rendre compte, car le parking supplémentaire est vite saturé par des visiteurs du parc qui ne sont pas des visiteurs du Musée alors même qu'est indiqué que ce parking est réservé aux visiteurs du Musée.

Monsieur PERRAULT insiste sur une solution à trouver à ce sujet.

Un élu demande si la solution ne pourrait pas être un horodateur pour lequel ce serait le ticket d'entrée du Musée qui servirait de preuve.

Madame MOREAU répond que le parking est sur le périmètre de l'EPV et qu'il est impossible de mettre ce genre de matériel. Elle fait remarquer que cela fait partie des difficultés. Elle entend les propositions des élus sur des questions sur lesquelles le syndicat s'est déjà penché et elle en est ravie, mais ajoute que les interlocuteurs variés ne permettent pas de toujours les réaliser.

Le Président signale que proposer une solution de restauration permettrait de capter les visiteurs du parc.

Madame MOREAU précise que le Musée avait sensibilisé l'EPV sur l'intensification de la signalétique dans le parc, ce qui a été fait. Elle ajoute qu'entre les attentes exprimées qui parfois sont entendues et les résultats qui en découlent il y a un écart. Le Conseil consulte le Musée pour choisir les implantations, cependant la signalétique est trop discrète.

Monsieur PERRAULT annonce que Monsieur SALOME, directeur du Château de Versailles, est venu au Musée le mois dernier pour la coopération entre les deux établissements et précise que les feux sont au vert de tous côtés et qu'il faut en profiter, mais ajoute qu'il faut compter avec la lourdeur administrative.

Le Président signale qu'il est vraiment très intéressant de constater le nombre de sujets à venir.

Sans autres remarques, **Le Président** lève la séance à 20h10.